

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du 3 JUILLET 2013  
A 18H**

**Convocation du 26 juin 2013**

**Etaient présents:**

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, M. Régis BOULENGER, Mme Anne-Marie TREPE, Adjoints.

Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mmes Arlette EL-AMRI, Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

M. Philippe CUVELIER, Mmes Françoise LORPHELIN, Frédérique CHERUBIN, Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

**Absents donnant procuration :**

M. Philippe VERMEERSCH, Adjoint qui a donné procuration à Régis BOULENGER

Mme Nadine PISKADLO, Adjointe qui a donné procuration à Florence LAVOINE

Mme Nathalie VASSEUR, Conseillère Municipale qui a donné procuration à Laurent JACQUES

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui a donné procuration à Michel BILON

**Etaient absents excusés :**

M. Benjamin COMTESSE

Mme Honora GUENARD

M. Yann-Gaël DUPUY

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Christine LAVACRY, secrétaire.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil municipal en date du 9 avril 2013 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**Texte de Monsieur Le Maire :**

« Mes chers collègues,

Nous tenons notre dernière réunion avant les congés qui, j'espère, vont bénéficier d'une météo plus profitable que celle du premier semestre, morose au niveau climatique, difficile compte tenu des politiques d'austérité que subissent les plus démunis, les retraités, les classes moyennes.

Baisse du pouvoir d'achat, des salaires, des retraites conjugués avec la casse de l'emploi conduisent à une diminution de la consommation et à une baisse d'activité dans de très nombreux secteurs, pour ceux qui nous concernent, dans l'hôtellerie, l'hébergement de loisirs et la restauration.

Aussi, nous apprécions positivement le travail d'animation effectué en commun par les associations de commerçants Tréportais, comme cela a été le cas avec la fête de la musique et, le week-end prochain, avec la fête des pirates. Félicitations également à l'association qui a organisé le rassemblement de Harley Davidson le week-end dernier.

Ces manifestations drainent beaucoup de monde, font découvrir notre ville et travailler le commerce local. Ces manifestations sont à reconduire. Bravo encore à tous.

Pour sa part, la ville apporte des nouveautés avec le terrain multisports, le jardin de loisirs où se mêlent château fort et toboggans, répondant ainsi aux attentes des parents, des enfants, des ados. Vous êtes d'ailleurs tous conviés à l'inauguration du terrain multisports demain à 17 h 30.

Sur le plan économique et industriel, cela bouge également dans le secteur avec l'agrandissement de Rexam et l'embauche de 50 personnes, mais aussi avec l'annonce de la vente de tout le secteur d'activité pharmacie par ce groupe. Cela intervient après la séparation des deux secteurs d'activité, la parfumerie ayant été vendue à Albéa. C'est maintenant au tour de la pharmacie.

Aujourd'hui, c'est SGD qui annonce également la séparation des secteurs parfumerie et pharmacie et la construction d'une unité sur 12 hectares sur la zone d'activités de Gros-Jacques.

Comment ne pas s'interroger quand on voit deux entreprises, une verrière et une plasturgique, appliquer une même stratégie, en sachant qu'elles du point de vue activité, toutes deux tournées sur le même secteur et complémentaires, l'une fabricant le contenant et l'autre le bouchage et la diffusion des produits entrant dans le contenant.

Cela m'interpelle et nous amène à nous interroger. N'y a-t-il pas un pôle en constitution ?

Certes, pour l'emploi local et la Com de Com, ces annonces et réalisations sont attractives, en tous les cas, une reconnaissance du travail accompli par l'équipe de la Com de Com qui s'est constituée, rappelons-le, pour favoriser l'implantation industrielle dans notre secteur où il est maintenant très difficile de construire dans la vallée.

C'est ce qui nous a motivés en premier pour développer la Com de Com et la rejoindre. Nous nous félicitons de ce résultat.

Au niveau social, cette restructuration industrielle va renforcer à mon avis les exigences de rentabilité, vont peut-être également modifier la localisation d'activités, de filiales ou d'établissement dépendant de ces sociétés. Aux personnels et aux syndicats d'être attentifs à toutes ces questions. Nous le serons également et serons à leurs côtés comme nous l'avons toujours été dans le passé.

Attentifs, il nous faut l'être au regard d'autres événements locaux, tels que la fermeture annoncée de Pinault à Ponts et Marais (13 personnes sont concernées), le déplacement du service SAV de Gouet de Eu vers Angers et la mutation de 8 personnes ; après la verrerie du Courval, les Caoutchoucs Modernes à Gamaches suppriment 80 emplois.

Tous parlent de mutation en s'appuyant sur l'ANI, accord destiné soit disant à améliorer les relations qui donne aujourd'hui toute liberté aux employeurs pour licencier le personnel plus rapidement et avec d'autres incidences restrictives au niveau juridique.

Qu'il me soit aussi permis de témoigner aujourd'hui que les employés des collectivités locales ne sont pas des privilégiés en matière de retraite. La moyenne de celles ci pour nos employés communaux est même inférieure à celle perçue par les salariés du privé dans la majorité des cas. En tous les cas, bien plus basse que les 1700 euros annoncés par les médias.

Rappelons que les salaires de ces derniers sont bloqués depuis 2009 et que le ministre de tutelle annonce le gel du point d'indice jusqu'en 2015.

Alors la justice sociale consiste-t-elle toujours à aligner sur le bas, alors que dans le même temps, cadeaux fiscaux et allègements de charges se multiplient en faveur des multinationales et de la finance ?

Toutes ces mesures renforcent la crise et nourrissent la récession que connaît l'Europe entière. Je pense que d'autres mesures de relance sont nécessaires pour y parvenir, pour sortir populations et marasme dans lequel nous sommes aujourd'hui.

### **COURRIERS RECUS :**

- Courrier de M. Leroy, Président de Rando pédestre I.B.E qui remercie vivement la municipalité pour la subvention de 150,00€ qui a été allouée à leur club au titre des subventions communales 2013.
- M. MOUCHARD, principal du collège Henri Baumont de Beauvais et son équipe remercient chaleureusement la municipalité pour les avoir aidés à réussir leur grand raid VTT Beauvais-Le Tréport qui a eu lieu du 10 au 14 juin 2013.
- L'amicale des donneurs de sang de Eu et des communes limitrophes qui remercie vivement la municipalité pour la subvention de 100,00€ qui leur a été attribuée au titre de l'année 2013.
- Courrier reçu de la famille de M. Philippe LENGLET qui remercie la municipalité pour son témoignage de sympathie lors du décès de ce dernier.
- Courrier de M. Jean-Pierre GEORGIN qui remercie la municipalité pour lui avoir permis d'exposer dans la chapelle Saint Julien.
- Courrier de Mme PARIS, présidente de l'association "la halte des lutins" qui remercie au nom du collectif "petite enfance" la municipalité pour le prêt du gymnase le vendredi 7 juin dernier qui leur a permis le bon déroulement de la fête de clôture ainsi que les services techniques pour leur efficacité.
- Courrier du capitaine TESNIERE de l'Union Départementale des Sapeurs- Pompiers de Seine-Maritime qui remercie vivement la municipalité pour le week-end de Pâques qui a été organisé au Tréport du 30 mars au 1er avril 2013 au profit des pupilles.
- Courriel de M. Gill CLARE d'Eastbourne SHYP qui remercie la municipalité pour l'accueil reçu lors de leur venue dans le cadre de l'entente cordiale, le 18 mai 2013.
- Courrier de Radio Picardie Littoral qui informe que leur festival de la chanson des années 70/80 a remporté un succès inespéré et remercie la municipalité pour avoir mis gracieusement à disposition la salle Reggiani, Nathalie POUSSIN et le personnel des services techniques pour leur disponibilité et leur accueil exemplaire.
- Courrier de M. Barry MURPHY du Commonwealth War Graves Commission qui remercie les services techniques pour l'aide apportée dans le cadre de la rénovation du cimetière Militaire du Mont Huon au Tréport.
- Courrier d'Eric CHEVALIER président de la SNSM qui remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été allouée.
- Courrier de l'UDAF de Seine-Maritime qui fait part de son inquiétude concernant des projets envisagés et sonne l'alerte sur une possible réforme des allocations familiales d'une part et sur l'éventualité d'un partage obligatoire entre la mère et le père du Congé de Libre Choix d'Activités (CLCA).
- Courrier de Mme VAREILLAUD de l'APAJH de Seine Maritime qui remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2013.

- Courrier co-signé par MM. CAVE, Maire d'Embreville, DAVERGNE, Maire d'Oust Marest, DEPOILLY, Maire de Friaucourt, FACQUES, Maire de Flocques et TROLEY, Maire de Longroy concernant la représentation des délégués communautaires.
- Courrier de M. Sébastien JUMEL, Maire de Dieppe relatif au maintien du service de surendettement à la Banque de France de Dieppe

**ORDRE DU JOUR**

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008**

<b>DEC 2013/043</b>	DECISION DU 17.04.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- MME MARTEL, RESPONSABLE CAMPING LA BERQUERIE A MESNIL REAUME- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUTEES AU CAMPING, DU 12 AU 14 AOUT 2013 MONTANT : 148,00
<b>DEC 2013/044</b>	DECISION DU 17.04.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- CENTRE CALAMEL - M. PHILIPPE CHARTIER	ACCUEIL DE LOISIRS : INITIATION HIP HOP DU 22 AU 26 JUILLET MONTANT : 400,00€ TTC
<b>DEC 2013/045</b>	DECISION DU 17.04.13	CONTRAT DE MAINTENANCE N°2013658- COMMUNE DU TREPORT - IDEATION INFORMATIQUE	CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL GESTION DES SALLES PRELOC DUREE: 12 MOIS REDEVANCE ANNUELLE: 444,91€ TTC
<b>DEC 2013/046</b>	DECISION DU 30.04.13	PASSATION CONTRAT VILLE LE TREPORT- M.& C. EVENT- PRESTATION DU 03.05.13- ANIMATION CULTURELLE 2013	SONORISATION ET ECLAIRAGE SPECTACLE DU 03.05.13 MONTANT 2 250.00€TTC
<b>DEC 2013/047</b>	DECISION DU 30.04.13	CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE- LA COMPAGNIE VICE-VERSA- ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLE DU 13.07.13 MONTANT: 1 600,00 défraiement de route compris <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> le catering, repas et l'hébergement pour 4 personnes
<b>DEC 2013/048</b>	DECISION DU 03.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- MME DESCHAMPS, RESPONSABLE CAMPING DES 2 RIVIERES DE MARTIGNY- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUTEES AU CAMPING, DU 23 AU 25 JUILLET 2013 MONTANT : 263,10€
<b>DEC 2013/049</b>	DECISION DU 03.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- MME MARTEL, RESPONSABLE CAMPING LA BERQUERIE A MESNIL REAUME- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUTEES AU CAMPING, DU 30 JUILLET AU 1ER AOUT 2013 MONTANT : 156,00€
<b>DEC 2013/050</b>	DECISION DU 03.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- M. MARTEL, GERANT DU CAMPING LES MARGUERITES A GAMACHES- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUTEES AU CAMPING, DU 10 AU 12 JUILLET 2013 MONTANT : 241,00€
<b>DEC 2013/051</b>	DECISION DU 03.05.13	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX- VILLE LE TREPORT/ CAF DE SEINE-MARITIME	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2013 ET POUR 3 ANS REDEVANCE MENSUELLE: 774,03€ SOIT 9 288,35€
<b>DEC 2013/052</b>	DECISION DU 03.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT- CENTRE CALAMEL- CAMPING DE LA CROIX L'ABBE A ST VALERY SUR SOMME	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUTEES AU CAMPING, DU 26 AU 29 AOUT 2013 MONTANT : 363,00€
<b>DEC 2013/053</b>	DECISION DU 06.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- CENTRE CALAMEL- CENTRE EQUESTRE DU PETIT GOMARE	ACCUEIL DE LOISIRS : ACTIVITES EQUESTRES 2 SEANCES: LE 30 JUILLET ET 1ER AOUT 2013 MONTANT : 320,00€ TTC
<b>DEC 2013/054</b>	DECISION DU 06.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE DE LE TREPORT- CENTRE CALAMEL - CENTRE EQUESTRE DU PETIT GOMARE	ACCUEIL DE LOISIRS : ACTIVITES EQUESTRES 2 ATELIERS: LE 12 ET 13 AOUT 2013 MONTANT : 480,00€ TTC
<b>DEC 2013/055</b>	DECISION DU 06.05.13	NOUVEAU CONTRAT POUR MACHINE A AFFRANCHIR	NOUVEAU CONTRAT DUREE: 5 ANS REDEVANCES ANNUELLE: 668,56€ TTC

<b>DEC 2013/056</b>	DECISION DU 06.05.13	MARCHE 2012-025 FOURNITURES	Durée du marché: 1 an, renouvelable 3 fois. Ce marché est composé de 4 lots.  ➤ LOT 1: fournitures administratives candidat retenu: OFFICE DEPOT mini: 4 000,00€ HT maxi: 12 000,00€ HT  ➤ LOT 2: fournitures scolaires candidat retenu: CUFAY mini: 7 000,00€ HT maxi: 14 000,00€ HT  ➤ LOT 3: fournitures loisirs créatifs candidat retenu: CUFAY mini: 7 500,00€ HT maxi: 14 000,00€ HT  ➤ LOT 4: enveloppes, papiers entête candidat retenu: CEP LA COURONNE mini: 1 500,00€HT maxi: 5 000,00€ HT
<b>DEC 2013/057</b>	DECISION DU 06.05.13	MARCHE 2012-002 EQUIPEMENTS BUNGALOWS DU CAMPING	Durée du marché: dès sa notification et fin au 31 décembre 2013 Ce marché est composé de 3 lots.  ➤ LOT 1: vaisselle et mobilier de jardin candidat retenu: SFPL mini: 2 000,00€ HT maxi: 5 000,00€ HT  ➤ LOT 2: linges jetables et accessoires de literie candidat retenu: G+ DISTRIBUTION mini: 1 500,00€ HT maxi: 4 000,00€ HT  ➤ LOT 3: matelas mousse candidat retenu: LAMY mini: 2 500,00€ HT maxi: 6 000,00€ HT
<b>DEC 2013/058</b>	DECISION DU 07.05.13	PASSATION CONVENTION - VILLE DE LE TREPORT- ASSOCIATION L'ARCHE DU CHATEAU D'EAUCOURT- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RESERVATION NUITEES AU CAMPING, DU 16 AU 18 JUILLET 2013 MONTANT : 1 004,00€
<b>DEC 2013/059</b>	DECISION DU 07.05.13	PASSATION CONVENTION - VILLE DE LE TREPORT- VA'A EN BAIE- CENTRE CALAMEL	ACCUEIL DE LOISIRS : RANDONNEE EN PIROGUE EN BAIE DE SOMME "A LA RENCONTRE DES PHOQUES" LE 27 AOUT 2013 MONTANT : 570,00€
<b>DEC 2013/060</b>	DECISION DU 07.05.13	PASSATION CONTRAT VILLE LE TREPORT/ M. & C. EVENT- PRESTATION DU 07.06.2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	SONORISATION ET ECLAIRAGE SPECTACLE DU 07.06.13 MONTANT 800.00€TTC
<b>DEC 2013/061</b>	DECISION DU 07.05.13	PASSATION CONTRAT VILLE LE TREPORT/ M. & C. EVENT- PRESTATION DU 23.06.2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	SONORISATION ET ECLAIRAGE SPECTACLE DU 23.06.13 MONTANT 2 200.00€TTC
<b>DEC 2013/062</b>	DECISION DU 21.05.13	PASSATION CONVENTION- VILLE LE TREPORT- CENTRE CALAMEL- M. FRANÇOIS CAILLOT, DIRECTEUR DU CENTRE AQUATIQUE VIMEO DE FRIVILLE ESCARBOTIN	ACCUEIL DE LOISIRS : INITIATION AU WATER POLO LE 31 JUILLET 2013 MONTANT : 67,20€ TTC
<b>DEC 2013/063</b>	DECISION DU 22.05.13	CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION- AGENCE FRANÇAISE INFORMATIQUE (AFI)	5 JOURS DE FORMATION MONTANT DE LA CONVENTION: 4 600,00€ TTC
<b>DEC 2013/064</b>	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION CAMPING 2013	ANIMATION CULTURELLE CAMPING : SOIREE ANNEES 70-80 MONTANT : 750,00€
<b>DEC 2013/065</b>	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION CAMPING 2013	ANIMATION CULTURELLE CAMPING: SOIREE ANNEES 70-80 MONTANT: 600,00€

DEC 2013/066	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE JUILLET MONTANT: 600,00€
DEC 2013/067	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE AOUT MONTANT: 900,00€
DEC 2013/068	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. BERNARD STEPHANE- ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE SEPTEMBRE MONTANT: 150,00€
DEC 2013/069	DECISION DU 27.05.13	PASSATION CONVENTION PYROTECHNIQUE- VILLE LE TREPORT/ CARNAVAL ARTIFICES EVENEMENTIELS- ANIMATIONS 2013	ANIMATION CULTURELLE: SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 13 JUILLET 2013 MONTANT: 11 510,00€
DEC 2013/070	DECISION DU 29.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. MICHEL LECUYER- ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE JUILLET MONTANT: 1 000,00€
DEC 2013/071	DECISION DU 29.05.13	PASSATION CONVENTION AVEC M. MICHEL LECUYER-ANIMATION 2013	ANIMATION CULTURELLE: GUINGUETTE AOUT MONTANT: 1 000,00€
DEC 2013/072	DECISION DU 31.05.13	PASSATION DE CONVENTION - VILLE DU TREPORT- L'ASSOCIATION BLEU DE LUXE- ANIMATION CAMPING 2013	ANIMATION CAMPING: CONCERT LE 12.07.13 MONTANT: 400,00€
DEC 2013/073	DECISION DU 31.05.13	CONTRAT DE CESSON DES DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE- ASSOCIATION MEAC- SPECTACLE DU 22.06.13- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLE DU 22.06.13 MONTANT: 1 550,00 frais de transport inclus <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> le catering, repas et l'hébergement des musiciens
DEC 2013/074	DECISION DU 03.06.13	MARCHE MAPA- RUE DES CHANTIERS- DECISION DE PROLONGATION	PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DE 3 SEMAINES FIN DES TRAVAUX PREVUE LE 10.05.13
DEC 2013/075	DECISION DU 12.06.13	CONTRAT DE CESSON DES DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE- LES LUTINS REFRACTAIRES- SEPCTACLE DU 14.08.13- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLE DU 14.08.13 MONTANT: 8 545,50 € TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Repas, hébergement et petits déjeuners
DEC 2013/076	DECISION DU 13.06.13	CONVENTION D'INTERVENTION MUSICALE- TOUS EN SCENE- SPECTACLES DU 27 ET 28.07.13- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE 2013 SPECTACLES DU 27 ET 28.07.13 MONTANT: 660,00 <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Repas et boissons
DEC 2013/077	DECISION DU 13.06.13	PASSATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT 2013 AVEC L'ASSOCIATION "LES HEURES MUSICALES DE LA VALLEE DE LA BRESLE"- ANIMATION 2013	HEURES MUSICALES VALLEE DE LA BRESLE - SUBV FONCTIONNEMENT : 1 800,00€ - CONTRAT CESSON : 1 000,00€ ANIMATION SCOLAIRE LDM - CONTRAT DE CESSON: 2 500,00€ CONCERT AU CASINO
DEC 2013/078	DECISION DU 19.06.13	PASSATION DE CONTRAT LOGICIEL KELIO SYSTEME DE GESTION DES TEMPS DE PRESENCE- BODET SOFTWARE SAS	CONTRAT DE 3 ANS ABONNEMENT ANNUEL: 351,00€ HT
DEC 2013/079	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- SPECTACLE DU 17/08/2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE SPECTACLE DU 17/08/2013 MONTANT 1 600,00€ TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Sacem, assurance, repas et boissons pour 3 personnes pour 1 journée
DEC 2013/080	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- SPECTACLE DU 26 ET 27/07//2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE SPECTACLE DU 26 ET 27/07/2013 MONTANT 2 200,00€ TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Sacem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pour 2 jours
DEC 2013/081	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- ANIMATION GUINGUETTE JUILLET ET AOUT 2013	ANIMATION CULTURELLE GUINGUETTE AU FORUM JUILLET ET AOUT 2013 MONTANT 1 700,00€ TTC
DEC 2013/082	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- SPECTACLE DU 03/08/2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE SPECTACLE DU 03/08/2013 MONTANT 1 200,00€ TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Sacem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pour 1 journée

<b>DEC 2013/083</b>	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- SPECTACLE DU 10/08/2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE SPECTACLE DU 10/08/2013 MONTANT 1 900,00€ TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Sacem, assurance, repas et boissons pour 3 personnes pour 1 journée
<b>DEC 2013/084</b>	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ M. & C EVENT- SPECTACLE DU 24/08/2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE SPECTACLE DU 24/08/2013 MONTANT 800,00€ TTC <b>A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR:</b> Sacem, assurance, repas et boissons pour 2 personnes pour 1 journée
<b>DEC 2013/085</b>	DECISION DU 19.06.13	PASSATION CONVENTION- CONFERENCE "LES PEINTRES RUSSES EN NORMANDIE LE 25/08/2013- ANIMATION CULTURELLE 2013	ANIMATION CULTURELLE CONFERENCE 25/08/2013 MONTANT 300,00€ NET

## BUDGET VILLE- DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2013, Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- De procéder sur le budget Ville aux modifications budgétaires suivantes :

### FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

6748 025 ASSO + 1 292 SUBVENTIONS EXCEPT.  
73925 01 FIS + 11 745 FPIC  
64111 253 SG2 + 13 630 SALAIRES  
**+ 26 667**

#### RECETTES

7325 01 FIS + **26 667** FPIC

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

21311 020 P350 - 20 259 MAIRIE  
2188 020 P352 - 6 572 CHALETS BOIS  
2128 833 P410 + 40 000 PROTECT° CONTRE EROSION  
21311 020 P350 + 4 150 PORTE CCAS  
21578 412 P340 + 2 980 BORNE ESCAMOTABLE  
2313 94 P324 + 21 065 MEDIATHEQUE ASSURANCE  
2112 020 P394 + 25 000 ACQUISITION EMPLACEMENTS RESERVES

#### RECETTES

1323 833 P423 + 76 182 SUBVENTION CG76  
**+ 76 182**

#### CH GLOBALISE

042 - 23130 026 P376 + 670 ABRI VISITEURS CIMETIERE -W EN REGIE  
042 - 23130 020 P352 + 9 148 CHALETS - W EN REGIE  
**+76 182**

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) DE HAUTE NORMANDIE

Monsieur Michel Bilon expose : "En application de l'article L.222-4 du Code de l'Environnement, et au terme d'un processus d'élaboration engagé en juin 2012 avec l'ensemble des acteurs du territoire, un projet de plan de protection de l'atmosphère a été établi pour la Haute-Normandie.

Ce plan d'actions vise à respecter les normes de qualité de l'air à l'horizon 2015.

*Ce projet de PPA a d'ores et déjà reçu les avis favorables des conseils départements de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Eure et de la Seine-Maritime les 2 et 9 avril derniers. Conformément aux dispositions de l'article R.222-21 du Code de l'Environnement, il est soumis pour avis aux organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et de la région. "*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère établi par la Région Haute Normandie, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Bilon et après avoir délibéré  
**EMET** un avis favorable au projet de Plan de Protection

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL- DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur Laurent JACQUES rappelle que des crédits d'investissement, à hauteur de 50 000€, ont été inscrits au budget 2013 en vue de la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune du Tréport. Les études de schéma de gestion des eaux pluviales urbaines étant subventionnables par le Conseil Général, dans le cadre de la maîtrise des eaux pluviales en zone urbanisée, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Direction de l'Environnement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Département,
- **DEMANDE** au Conseil Général de pouvoir commencer les études avant la décision de la commission permanente du Conseil Général pouvant octroyer cette subvention,
- **DIT** que l'opération sera financée, outre toutes les subventions obtenues, sur les fonds propres de la commune
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**ADHESION A LA STATION NAUTIQUE DU LITTORAL DIEPPOIS**

Monsieur le Maire expose que *"la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise porte et conduit seule la station nautique depuis le 1er janvier 2007. Pourtant, le public attaché aux associations membres de la station nautique ainsi que certaines de ces associations se trouvent répartis dans un rayon de 30 kms autour de Dieppe soit bien au-delà des limites de son territoire. Elle a donc proposé aux territoires voisins concernés de s'associer à la conduite et à la gouvernance de la station nautique afin que ceux-ci puissent peser et participer sur les actions et les projets de développement de celle-ci, à travers le Conseil de station, assemblée réunissant les acteurs nautiques et les élus des collectivités porteuses de la station chargée d'orienter la politique de la station.*

*Une première réunion s'est tenue le 16 novembre 2012 où chacun des membres invités a accepté la proposition de Dieppe Maritime pour une participation commune à la conduite de la station nautique et a validé le principe de constitution d'une entente.*

*Lors de la seconde réunion le 19 décembre 2012, sont apparues quelques difficultés administratives. Le Syndicat Intercommunal d'Exploitation et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne n'étant pas un syndicat mixte, il ne peut intégrer l'entente envisagée. Le SIEABVV étant propriétaire du site de la base de loisirs de La Varenne, il a donc été proposé que les communes adhérentes à ce syndicat et qui ne peuvent être représentées par lui, le soient par la Communauté de Communes Varenne et Scie. Lors de cette réunion, Dieppe Maritime s'est engagé à solliciter la Communauté de Communes de Varenne et Scie et la commune de Le Tréport. Un projet de composition du Conseil de Station et un projet de convention constitutive d'une entente ont été proposés. Ceux-ci seront corrigés et adaptés en fonction des participants effectifs à l'entente et de leurs suggestions éventuelles. Enfin, une simulation de répartition financière des coûts de fonctionnement et d'investissement est également présentée et débattue : en fonction du nombre d'habitants ou en fonction du nombre de clubs présents sur le territoire ou d'un mixage des deux. Le principe de la répartition a été acquis sur la base d'une répartition négociée entre les collectivités participantes".*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Longuent, Maire et après en avoir délibéré :

**DECIDE**



- art. 1 : La commune de Le Tréport intègre l'Entente et Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention constitutive de l'Entente
- art. 2 : La commune de Le Tréport confirme sa volonté de travailler à un projet de gouvernance en commun pour la Station nautique du Littoral Dieppois
- art.3 : Le Conseil Municipal prend note de la répartition financière des coûts entre les collectivités et s'engage à verser une participation de :
  - 6 640€ pour 2013
  - 6 811.80€ pour 2014
  - 6 849.80 € pour 2015

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **VENTE PARCELLE LOTISSEMENT LES ACACIAS- POUVOIR**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal, en date du 9 avril 2013, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des parcelles du lotissement Les Acacias à 55€ HT/m<sup>2</sup>, précisant qu'en application de la loi n°2010-237 portant réforme de la TVA immobilière, les ventes des terrains seraient soumises à la TVA sur marge.

Afin d'éviter le déplacement de Monsieur le Maire à l'étude notariale de Eu, pour la signature de chaque compromis de vente ou acte de vente, il vous est demandé de donner pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude notariale SCP Médrinal Bouquemont Pacary Zampiero Bouquemont Linke de Eu, pour signer les compromis de vente des parcelles du lotissement et tout acte s'y rattachant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE** pouvoir à tout clerc de notaire de l'étude notariale SCP Médrinal Bouquemont Pacary Zampiero Bouquemont Linke de Eu, pour signer les compromis de vente des parcelles du lotissement et tout acte s'y rattachant.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **TARIFS SIGNALÉTIQUES- PRIX DE LA LAME**

Monsieur Laurent JACQUES rappelle que lors des commissions de voirie, il avait été évoqué la mise en place de panneaux de signalétique suite aux demandes de certaines entreprises. Afin de stopper la prolifération et la diversité des panneaux, et afin d'obtenir une signalétique efficace et esthétique, Il avait été demandé à Monsieur Sébastien DELMACHE responsable voirie de rechercher un type de panneaux, avec lames amovibles pouvant s'ajouter ou se retirer et de demander une participation financière aux entreprises souhaitant indiquer leur direction.

Considérant les demandes des établissements,

Considérant l'étude chiffrée proposée par Monsieur Sébastien DELMACHE, responsable voirie

Considérant l'avis de la Commission des Finances réunie le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** de fixer le prix de la lame à 150€ TTC.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE AUPRES DE LA DRAC DE HAUTE NORMANDIE**

Monsieur Jean Venel rappelle que des consultations ont été lancées auprès d'entreprises pour l'acquisition du matériel informatique de la médiathèque.

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles finance l'équipement informatique à hauteur de 30%,

Considérant que le montant de ces équipements informatiques s'élève à 30 414,34€ HT soit 36 374.98€ TTC,

Il vous est proposé de solliciter une aide financière auprès de la DRAC de Haute Normandie

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la DRAC de Haute Normandie
- **DIT** que l'opération sera financée, outre toutes les subventions obtenues, sur les fonds propres de la commune,
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE AUPRES DE LA DRAC DE HAUTE NORMANDIE**

Monsieur Jean Venel rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'acquisition du mobilier de la médiathèque, avec 9 lots distincts.

- lot 1 assises et tables
- lot 2 banque d'accueil
- lot 3 rayonnages adultes et jeunesse, et bacs adultes
- lot 4 mobilier bébé, bacs jeunesse et mobilier d'animations jeunesse
- lot 5 Mobilier salle polyvalente
- lot 6 mobilier multimédia
- lot 7 mobilier d'exposition et de présentation
- lot 8 mobiliers divers
- lot 9 mobilier de bureau

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 mai 2013, après analyse des offres, a retenu les entreprises

- Schlapp mobil pour les lots 2,3 et 4
- Archétype pour le lot 5
- Demco pour le lot 8
- Majencia pour le lot 9

Une seconde procédure a été lancée pour les lots 1, 6 et 7 déclarés infructueux lors de la 1ère consultation. Les offres reçues sont en cours d'analyse suite aux auditions du jeudi 27 juin 2013.

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles finance le mobilier à hauteur de 40%,

Considérant qu'il s'agissait de marchés à bons de commande dont les montants maxi établissaient une acquisition de mobilier à hauteur de 149 500€ HT.

Il vous est proposé de solliciter une aide financière auprès de la DRAC de Haute Normandie

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la DRAC
- **DIT** que l'opération sera financée, outre toutes les subventions obtenues, sur les fonds propres de la commune,
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION A DESTINATION DU PUBLIC VISITANT LE MARAIS STE CROIX AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur Michel Bilon rappelle que l'aménagement du marais Ste Croix avait fait l'objet des appels d'offres suivants :

- lot 1 : terrassement
- lot 2 : parcours d'observation : platelage bois
- lot 3 : fourniture et pose de clôtures
- lot 4 : cheptel (tranche conditionnelle)
- lot 5 : suivi scientifique et hydro biologique et physico chimique.

La réhabilitation de ce marais Ste Croix a pour objectif d'assurer la protection, l'aménagement et la valorisation d'espaces de plein air pour offrir une activité de loisirs et de découverte de la faune et la flore des zones humides à destination des Tréportais et des touristes.

Cette zone humide deviendra un lieu de visites répondant aux nouvelles attentes d'une clientèle touristique.

Il était convenu qu'une réflexion serait menée une fois le platelage terminé pour déterminer le nombre de panneaux d'informations à implanter sur le site et de lancer une consultation.

Une première estimation prévisionnelle fixerait le montant de l'acquisition de ces panneaux à 11 250€ HT

Un marché à procédure adapté sera lancé prochainement.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la Direction de L'Economie et de l'Emploi du Conseil Général de Seine Maritime. Cette aide s'inscrit dans le 5ème plan départemental de développement touristique 2008-2013 du Département de Seine Maritime - Aide à l'aménagement et à l'équipement en faveur du tourisme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Direction de l'Economie et de l'Emploi du Conseil Général de Seine Maritime,
- **DEMANDE** au Conseil Général de pouvoir passer commande de ces panneaux, après consultation des entreprises, avant la décision de la commission permanente du Conseil Général pouvant octroyer cette subvention,
- **DIT** que l'opération sera financée, outre toutes les subventions obtenues, sur les fonds propres de la commune
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATIONS A DESTINATION DU PUBLIC VISITANT LE MARAIS STE CROIX AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DE SEINE MARITIME**

Monsieur Michel Bilon rappelle que l'aménagement du marais Ste Croix avait fait l'objet des appels d'offres suivants :

- lot 1 : terrassement
- lot 2 : parcours d'observation : platelage bois
- lot 3 : fourniture et pose de clôtures
- lot 4 : cheptel (tranche conditionnelle)
- lot 5 : suivi scientifique et hydro biologique et physico chimique.

La réhabilitation de ce marais Ste Croix a pour objectif d'assurer la protection, l'aménagement et la valorisation d'espaces de plein air pour offrir une activité de loisirs et de découverte de la faune et la flore des zones humides à destination des Tréportais et des touristes.

Cette zone humide deviendra un lieu de visites répondant aux nouvelles attentes d'une clientèle touristique.

Il était convenu qu'une réflexion serait menée une fois le platelage terminé pour déterminer le nombre de panneaux d'informations à implanter sur le site et de lancer une consultation.

Une première estimation prévisionnelle fixerait le montant de l'acquisition de ces panneaux à 11 250€ HT

Un marché à procédure adapté sera lancé prochainement.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau de Seine Maritime

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine Maritime,
- **DEMANDE** à l'Agence de l'Eau de Seine Maritime de pouvoir passer commande de ces panneaux, après consultation des entreprises, avant la décision de la commission pouvant octroyer cette subvention,
- **DIT** que l'opération sera financée, outre toutes les subventions obtenues, sur les fonds propres de la commune
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier de demande.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES/ DROITS D'INITIATIVE**

Monsieur Philippe POUSSIER s'interroge sur la mise en application de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

Monsieur Laurent JACQUES répond que la commune a pris en compte les nouvelles modalités de fonctionnement des installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels et applique donc cette nouvelle réglementation pour l'église et les falaises entre autres.

Monsieur Michel BILON intervient par rapport à la déviation mise en place sur la RD940, fait part des remerciements et du contentement des riverains suite à la mise en place du radar pédagogique qui limite la vitesse.

A ce sujet, Monsieur Régis BOULENGER regrette le manque d'informations de la part du Département. Estime que le département aurait dû insister sur la dangerosité de la descente qui traverse la commune du Tréport et qui est empruntée par un grand nombre de poids lourds. Estime, qu'en cas d'accidents, la municipalité se sentirait moralement responsable même si elle n'est pas à l'initiative de cette déviation.

Monsieur Laurent JACQUES partage ces remarques.

Monsieur Philippe CUVELIER intervient au nom de Monsieur Jean Pierre Andrieu, directeur de l'école primaire qui remercie la municipalité pour la remise des dictionnaires.

Monsieur Laurent JACQUES estime que cette démarche s'inscrit dans la volonté de la municipalité de favoriser l'égalité des chances dans l'enseignement et espère que les futurs collégiens en feront bon usage.